

Accord à la CoP21

Entre prouesse diplomatique et confusion dans les objectifs



Les 195 pays ont adopté un accord sur le climat. © D. R.

“Le texte que nous avons bâti ensemble constitue le meilleur équilibre possible.” C’est par cette phrase que Laurent Fabius, le ministre des Affaires étrangères français, a répondu aux sceptiques sur l’accord universel qui a clos les travaux de cette 21e conférence internationale sur le climat.

Mais pour mesurer le chemin parcouru, il faut partir de la mission assignée à ce rendez vous, à savoir arriver à un accord universel juridiquement contraignant permettant de limiter le réchauffement climatique à 2°C à la fin de ce siècle. Force est de constater que les contributions volontaires transmises par les États, en tout cas les plus pollueurs d’entre eux, étaient loin de cet objectif. Elles sont plutôt dans la cible des 3°C au mieux. Les raisons sont multiples : contraintes de politiques intérieures, force des lobbies, refus des principaux pays producteurs du pétrole de limiter leur production, refus des pays riches d’assumer un transfert de ressources (financements, technologie) et des compensations dans les catastrophes liées au dérèglement du climat... Il fallait donc changer son fusil d’épaule pour ne pas se séparer sans accord, comme à Copenhague.

Un équilibrisme de rigueur

Le résultat de ce “compromis” est d’abord l’absence de quotas chiffrés. Les rapports du Groupe intergouvernemental pour l’évolution du climat (GIEC) sont sans ambiguïté, une cible de 1,5°C signifie clairement une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 70 à 80% d’ici la deuxième moitié du siècle et

conséquemment la fin programmée de l'utilisation du charbon, du pétrole et du gaz pour laisser place à "zéro émission" bien avant 2100. La formule qui consiste à viser 1,5°C sans chiffrer les réductions est semble-t-il l'œuvre d'un groupe de 80 pays parmi lesquels les pays africains et des Caraïbes ainsi que l'Union européenne, les États-Unis et le Brésil ; le tout sous la pression d'ONG et de la société civile en général. Pour ce faire, il y a lieu d'arriver à l'équilibre entre les émissions anthropiques (causées par l'homme) et les capacités d'absorption naturelle de la planète, ce qui suppose un rôle prépondérant à donner aux puits de carbone, c'est-à-dire les forêts pour un bilan "zéro émission" vers la seconde partie du siècle. Mais les négociations étaient sur la corde raide comme l'illustre la bataille sur le mot anglais "shall" (doivent) qui figurait dans une version antérieure de l'accord. Shall "est juridiquement contraignant" et, selon le New York Time du 5 décembre, ces cinq lettres ont affolé l'Administration Obama. À quelques heures de la présentation du texte, le terme a été remplacé par "should" (devraient), moins contraignant.

D'où le paragraphe 4 de l'article 4 qui devient "les pays développés devraient (et non plus doivent) continuer à être en première ligne pour mener à bien des plans nationaux de réduction d'émissions de gaz à effet de serre". Ouf ! Mais on peut le comprendre, car selon les juristes si le mot avait été maintenu, le texte de l'accord passera automatiquement au Sénat américain (tout ce que voulait éviter Obama) dominé par les républicains eux-mêmes dominés par les climato-sceptiques (qui pensent que l'homme n'est en rien responsable du changement du climat). Le site de référence australien (abc.net) rapporte les incidences de ce changement (shall) et la menace du Nicaragua pour se retirer de la conférence ainsi que les interventions de Cuba pour le faire revenir et plus tard celles de la Chine qui ne voulait pas d'un retrait des États-Unis.

Des faiblesses certaines

La combustion des énergies fossiles continue à ne pas être motionnée explicitement comme responsable de l'accumulation des gaz à effet de serre (GES) et la tarification carbone a été retirée du texte d'accord. Conséquemment (?) les secteurs du transport international maritime et aérien sautent aussi. Optionnels dans le texte transmis par les négociateurs aux "politiques", le paragraphe qui traite du sujet a tout simplement disparu ; pourtant ce secteur est responsable de 8% des émissions de GES. Une autre faiblesse concerne les compensations. En effet, si l'accord décrit "l'importance de prévenir, minimiser et aborder les pertes et dommages associés aux effets négatifs du changement climatique, incluant les événements extrêmes et les événements à évolution lente (mers, océans)...", la responsabilité des pays développés en tant qu'émetteurs historiques des GES est évacuée pour être logée dans "l'entente" ou "le soutien" entre pays. Quant aux objectifs des pays en termes de réduction, on peut lire dans l'accord (II-13) "renouvelle son invitation à toutes les parties qui ne l'ont pas encore fait de faire part au secrétariat de leurs contributions prévues déterminées au niveau national en vue d'atteindre l'objectif de la Convention tel qu'il est énoncé en son article 2 dès que possible et bien avant la vingt-deuxième session de la Conférence des parties (novembre 2016) et d'une manière propre à améliorer la clarté, la transparence et la compréhension des contributions prévues déterminées au niveau national". C'est donc plus un souhait qu'une obligation.

Restons optimistes

La prochaine conférence (COP22) est prévue au Maroc du 7 au 18 novembre 2016.

Hakima El-Haité, la ministre marocaine de l'Environnement, souhaite que cette COP22 soit celle "de l'action, de l'innovation et du partage des solutions".

D'ici là, il faut espérer que les engagements auxquels se sont astreints les États et les multinationales ne seront pas que des vœux pieux.

L'objet n'est pas simple, il s'agit de décarboner la production des biens et des services à l'échelle de la planète. En face d'un système financier mondial maintes fois pointé du doigt pour avoir créé son propre univers et en l'absence d'une gouvernance mondiale, le pari paraît difficile.